



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

Absent(s) excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2019 - CM/18/130

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune. Le Conseil Municipal doit ainsi délibérer sur la fixation des tarifs municipaux au titre de l'année suivante.

Il est donc proposé de revaloriser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

SERVICES MUNICIPAUX	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Transport animaux S.P.A.	120,00€	123,00€
Cimetières		
Concession 15 ans Adulte (Pleine-Terre)	206,00 €	210,00 €
Concession 30 ans Adulte (caveau ou pleine-terre)	343,20 €	350,00 €
Concession 15 ans Enfant (pleine-terre)	103,00 €	105,00 €
Concession 30 ans Enfant (caveau ou pleine-terre)	171,90 €	175,40 €
Columbarium 15 ans	319,30 €	325,70 €
Columbarium 30 ans	628,30 €	640,90 €
Cavernes + concession de 30 ans	535,50 €	546,20 €
Cavernes + concession de 15 ans	388,60 €	396,40 €
Renouvellement par période de 10 ans pour tous les types de concessions et tous les types de sépultures (caveau, pleine-terre, colombarium, cavernes etc...)	137,20 €	140,00€
Taxe d'inhumation	68,90€	70,30
Droit de place		
* Fête foraine forfait dans les dates prévues par l'arrêté		
- métier <10 m ²	12,20 €	15,50€
- métier de 11 à 25 m ²	24,50 €	30,00€
- métier de 26 à 50 m ²	36,70 €	40,50€
- métier de 51 à 100 m ²	49,00 €	53,00€
- métier > 101 m ²	61,20 €	65,50€
* Cirque forfait dans les dates prévues par l'arrêté	210,20€	217,40€
* Stationnement des taxis	69,90€	71,30€

Location salles communales		
*Salle Pierre Perret		
<u>Habitant du Trait</u>		
* 1/2 journée en semaine	132,10 €	134,80 €
* 1 journée en semaine	188,70 €	192,50 €
* 1 jour férié	229,50 €	234,10 €
* Week-end (2 jours)	347,30 €	354,30 €
* Week-end (jour supplémentaire)	115,30 €	117,60 €
Maison des Associations :		
Bénéficiaires autres que les administrations et associations locales		
Salle Bernard Ryll/ Heure	14,30 €	14,60 €
Salle Fernand Bodelle / Heure	22,40 €	22,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission financière du 3 décembre 2018,

DECIDE de fixer les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019 comme indiqué dans le tableau susmentionné.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

